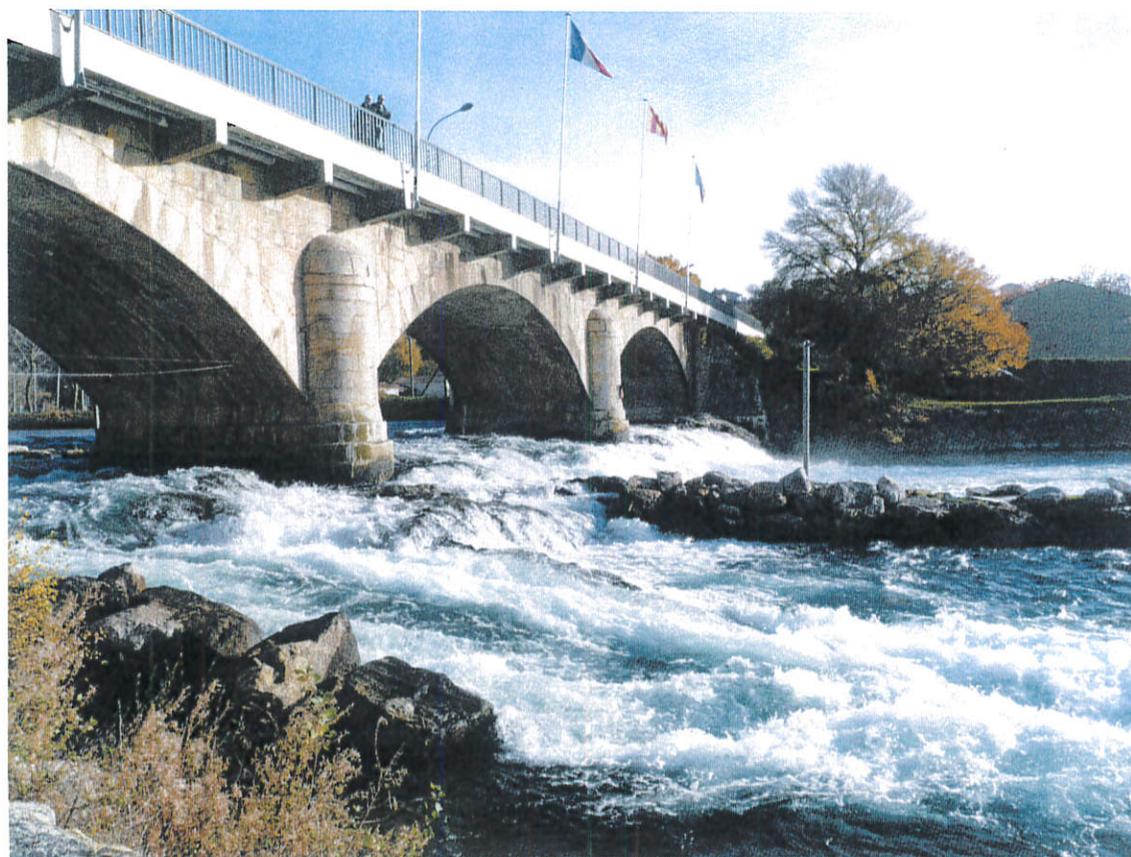
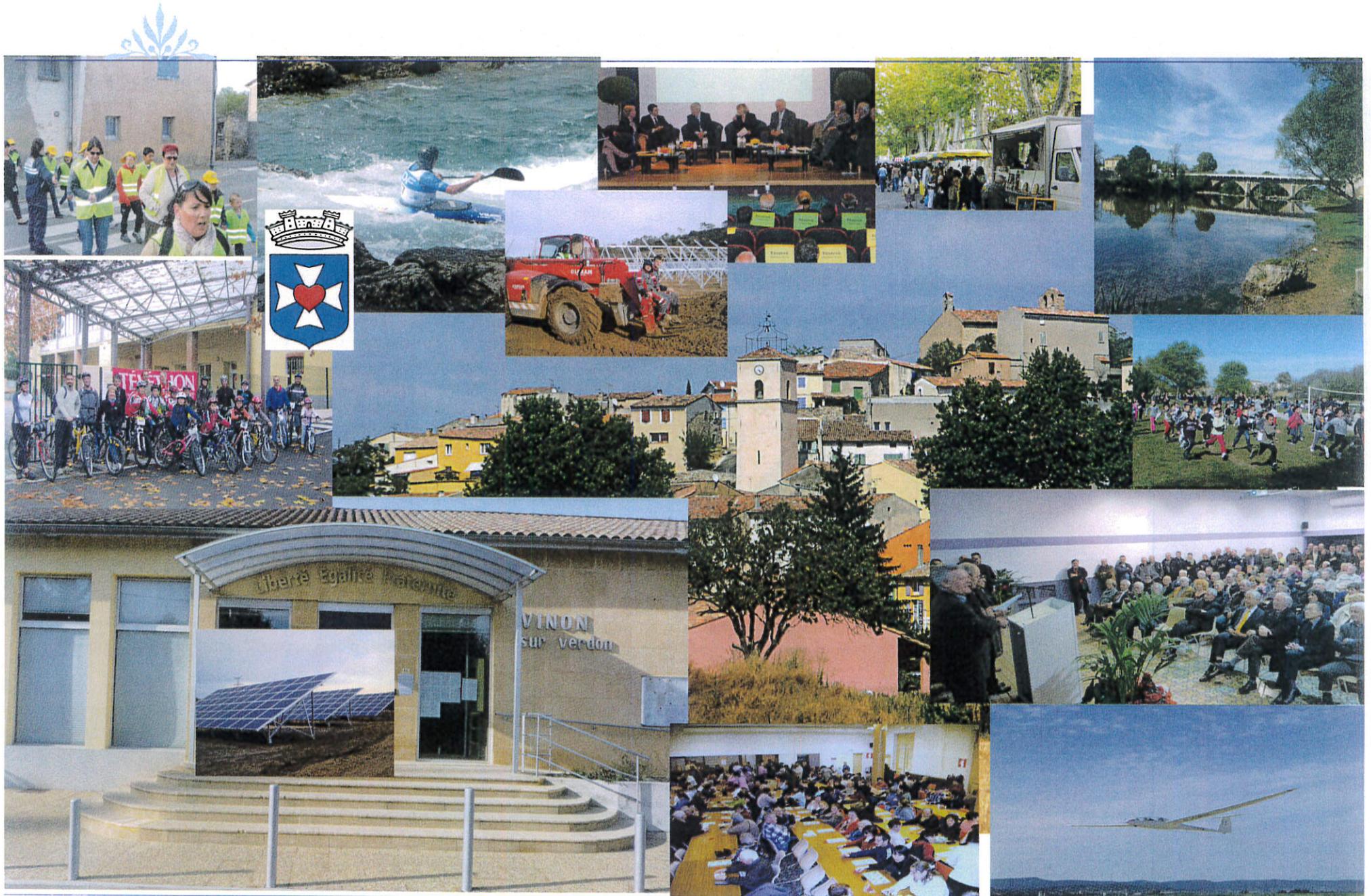


D O C U M E N T D ' I N F O R M A T I O N C O M M U N A L S U R L E S R I S Q U E S M A J E U R S







Le mot du Maire

Si nous avons une connaissance précise des risques potentiels, auxquels notre commune est exposée, la plus grande difficulté est de cerner la fréquence, l'intensité et l'éventuelle conjonction des phénomènes qui peuvent mettre en danger, chacun de nos administrés.

Ces risques qui nous concernent, peuvent être d'origine naturelle, technologique ou accidentelle : les inondations, les ruptures de barrages, les feux de forêts, les séismes, les éboulements de rochers, les glissements de terrains, les accidents nucléaires, les transports de matières dangereuses, etc.

Il incombe à la commune de délivrer une information préventive à la population, en fonction de l'exposition à chacun de ces risques inhérents à notre territoire. et d'organiser les secours proportionnellement à l'étendue et à l'intensité du sinistre.

Toutes les communes ont l'obligation d'élaborer leur **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**. Il est destiné à informer la population sur la conduite à tenir, en cas de confrontation avec un événement majeur.

La municipalité doit aussi élaborer un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** mettant en synergie l'ensemble des secours communaux et intercommunaux, avec la mise en place d'une cellule de crise planifiant le rôle de chacun des intervenants, dans un souci d'efficacité optimum, en réduisant les éventuels mouvements de panique.

Cette organisation stratégique qui répond aux contraintes et aux spécificités locales, s'insère dans les compétences qui sont de la responsabilité de l'Etat (**plans ORSEC, Plan Rouge, ...**)

Le **DICRIM** que nous vous communiquons aujourd'hui, est un document évolutif.

Il a pour vocation de vous donner une meilleure information à propos des risques majeurs susceptibles de toucher notre commune, et vous indiquer les bons réflexes à adopter, en cas d'exposition à un événement potentiellement dangereux pour la population.

Il est beaucoup plus facile de se prémunir d'une menace, quand celle-ci est clairement identifiée. La prévention étant mère de sûreté, gardez toujours ce document à portée de main, il pourra - un jour peut être - sauver des vies.

Le maire, Claude Cheilan





PREAMBULE

La commune de Vinon-sur-Verdon est exposée à plusieurs risques majeurs qui peuvent mettre nos concitoyens dans des situations dangereuses.

Les principaux risques majeurs sont:

- les inondations
- les incendies de forêts
- le séisme
- le risque nucléaire
- le transport de matières dangereuses
- les mouvements de terrain
- la rupture de barrage

Le maire doit délivrer une information préventive à tous mais également prévoir une organisation des secours.

Le DICRIM* est établi afin de vous informer sur les risques auxquels nous sommes exposés mais surtout sur la conduite à tenir en cas d'évènement grave.

Par ailleurs, nous mettons en place un PCS* qui prévoira pour chaque évènement une organisation précise des services communaux. La mise en place d'une ou deux cellules de crise et le rôle de chacun seront établis à l'avance pour une efficacité maximale.

***DICRIM**: Document d'information communal sur les risques majeurs.



SOMMAIRE

LES INFORMATIONS UTILES

- Le DICRIM..... Page 6
- Les numéros utiles Page 6
- Le code national d'alerte Page 7
- La vigilance météo..... Page 8

LES DIVERS RISQUES SUR LA COMMUNE

- Inondation Page 9
- Feux de forêts..... Page 12
- Séisme Page 17
- Nucléaire Page 20
- Transport de matières dangereuses (TMD) Page 23
- Risque de pollution d'eau potable Page 27
- Mouvements de terrain Page 28
- Rupture de barrage..... Page 33

La Radio :

Il est nécessaire de posséder une radio à piles en cas de coupure de communication.

LA DIFFUSION DE L'ALERTE

Le DICRIM permet d'informer la population d'une menace grave ou d'un accident majeur . Le signal est diffusé sur le réseau national.

LES INFORMATIONS UTILES

Le DICRIM:

Le document d'information communal sur les risques majeurs présente et décrit les risques sur la commune de VINON-sur-VERDON.

L'objectif de ce document règlementaire est d'informer la population sur les risques naturels et technologiques et de la sensibiliser aux mesures de prévention et de sauvegarde prises pour s'en protéger.

Ce document permet :

- de définir chaque risque
- d'identifier chaque risque
- d'apporter des informations sur la conduite à tenir : avoir les bons réflexes.

LES NUMEROS UTILES

Numéro d'urgence européen :	112 et 114
Sapeurs Pompiers :	18
Samu :	15
Police ou Gendarmerie :	17
Police Municipale Vinon :	04.92.78.98.60 ou 06.70.13.47.85
Mairie :	04.92.78.80.31
Météo France	05 67 22 95 00 — http://France.meteofrance.com/vigilance/

Écoutez :

- ▶ France bleu : 103,6 mhz
- ▶ RMC: 104,5 mhz
- ▶ France Inter: 91,3 ou 99,9 mhz



- ▶ L'alerte est la diffusion d'un signal sonore par sirène ce qui permet à chacun de prendre les mesures de sécurité et de sauvegarde adaptées.
- ▶ Des véhicules de secours ou autres équipés d'un haut parleur peuvent également diffuser des consignes.
- ▶ Les services de radios et de télévision autorisés diffusent des messages indiquant les mesures de protection pour la population.

Liste des associations agréées à l'échelon national en qualité "d'acteur sécurité civile" présentes dans le Var

Nom de l'association	Adresse du siège	Dernier Arrêté
Association Départementale de Protection Civile (A.D.P.C.)	Route de Marseille 83200 TOULON ☎ : 04.94.91.08.83 ☎ : 04.94.24.09.92	30/08/2009
Croix Rouge Française Délégation Départementale du Var Direction de l'Urgence et du Secourisme	201, chemin de FAVEYROLLES 83170 OLLIOULES ☎ : 04.94.93.66.24 ☎ : 04.94.93.66.25	11/07/2011
Fédération Française de Sauvegarde et de Secourisme (F.F.S.S.) (Plusieurs associations dans le département)	L'Hélianthe, rue Emile OLLIVIER 83000 TOULON ☎ : 04.94.42.42.92 ou 06.07.72.52.77 ☎ : 04.94.41.24.07	17/10/2009

ATTENTION le signal d'alerte ne renseigne pas sur la nature du danger. Le même signal est émis dans toutes les situations d'urgence



LA VIGILANCE METEO

Une carte de vigilance établie par Météo France signale si un danger menace un ou plusieurs départements dans les 24 h.
Le niveau de vigilance est donné par 4 couleurs:

- ▶ **Rouge :** **vigilance absolue**
- ▶ **Orange :** **très vigilant**
- ▶ **Jaune :** **soyez très attentifs (mistral, orages, neige etc.)**
- ▶ **Vert :** **pas de vigilance particulière**

Carte vigilance au 32.50 ou par internet: <http://France.meteofrance.com/vigilance/> et gouv.fr/www.vigiecrues

Météo France propose également un nouveau service **05 67 22 95 00**



LE RISQUE INONDATION

Risque Naturel



MESURE DE PRÉVENTION ET DE SAUVEGARDE

Recensement des zones à risques et des populations exposées
Intégration du risque dans le PLU (commune)

En cas d'inondation, la cellule de crise communale sera mise en place et activée, les habitants avertis par la sirène du réseau national.

Dans le cas d'évacuation, les personnes concernées seront alertées par les sapeurs pompiers et ou les services municipaux (évacuation des lieux à risque vers des points de regroupement et d'hébergement préétablis).

Dernière crue importante sur notre commune : **1994**

LES BONS RÉFLEXES

AVANT

- ▶ s'informer sur le risque auprès de la mairie.

PENDANT

A l'annonce de la montée des eaux

- ▶ Fermez portes, fenêtres, aérations.
- ▶ Coupez électricité et gaz.
- ▶ Montez dans les étages en prenant le minimum (eau, radios, traitements médicaux, vêtements chauds).

En attendant les secours:

- ▶ Écoutez les consignes diffusées sur les ondes.
- ▶ Tenez vous prêt à évacuer.
- ▶ Prenez vos papiers d'identité.
- ▶ **N'allez pas chercher les enfants à l'école, ils seront pris en charge.**
- ▶ Ne téléphonez pas (les réseaux doivent être libres pour les secours).
- ▶ Ne vous aventurez pas sur une route inondée ni à pied, ni en véhicule.

RESTEZ CALMEAPRÈS

- ▶ Signalez la présence d'éventuels dangers.
- ▶ Aérez les pièces.
- ▶ Si l'installation électrique est sèche , rétablissez l'électricité.
- ▶ Ne buvez l'eau du robinet qu'après confirmation de la potabilité.
- ▶ Contactez votre assureur au plus tôt afin de faire votre déclaration de sinistre.





LE RISQUE FEUX DE FORÊTS

Risque Naturel

FACTEURS DÉCLENCHEURS DU FEU DE FORÊT

Le feu a besoin de trois facteurs :

1. une source de chaleur (flamme ou étincelle) due à l'imprudence humaine (cigarettes, barbecue, etc.) mais souvent par accident ou malveillance.
2. Un apport d'oxygène : le vent (Mistral ...) active la combustion.
3. Un combustible (les végétaux) risque lié à la sécheresse, état d'entretien, densité, le relief ainsi qu'à l'essence forestière elle-même.

MESURE DE PRÉVENTION ET DE SAUVEGARDE

- ▶ Vigies.
- ▶ Sensibilisation et suivi du débroussaillage.
- ▶ Intégration dans le PLU.
- ▶ Recensement des zones à risques et des populations exposées.
- ▶ Signalisation des zones à risques.
- ▶ Alerte donnée au moyen de la sirène, par la mairie, par la police municipale, la gendarmerie et les sapeurs pompiers.



LES BONS RÉFLEXES

AVANT

Si vous souhaitez aller dans les massifs, informez-vous sur les risques et la réglementation.

En zones exposées:

- ▶ Repérez les chemins et les abris en dur.

Au domicile:

- ▶ Prévoyez des points d'eau et du matériel d'arrosage.
- ▶ Débroussailliez.
- ▶ Entretenez les accès utilisables pour évacuer ou pour le passage des secours.

SOYEZ VIGILANT

PENDANT

En cas de départ de feu

- ▶ Composez le 18 ou le 112 le plus rapidement possible.
- ▶ Ouvrez les accès de votre propriété (accès pompiers).
- ▶ Arrosez la maison, les bâtiments.
- ▶ Fermez les volets.
- ▶ Fermez les bouteilles de gaz si elles sont à l'extérieur et éloignez-les de l'habitation.

- ▶ Rentrez les animaux.
- ▶ Entrez dans un bâtiment en dur, fermez fenêtres, volets et ventilation pour éviter les appels d'air.
- ▶ Obturez avec des linges humides.
- ▶ Respirez à travers un linge humide si votre environnement est enfumé.
- ▶ Dans tous les cas suivez les instructions des pompiers ou des autorités.

- ▶ Si vous êtes à bord d'un véhicule, gagnez au plus vite un espace dégagé.
- ▶ A pied éloignez-vous dos au vent en vous dirigeant sur les côtés du front de feu.

GARDEZ VOTRE CALME , LE PASSAGE DU FEU NE DURE PAS TRES LONGTEMPS

APRÈS

- ▶ Aérez les lieux de vie.
- ▶ Éteignez les foyers résiduels si besoin.
- ▶ Signalez toute reprise de feu.



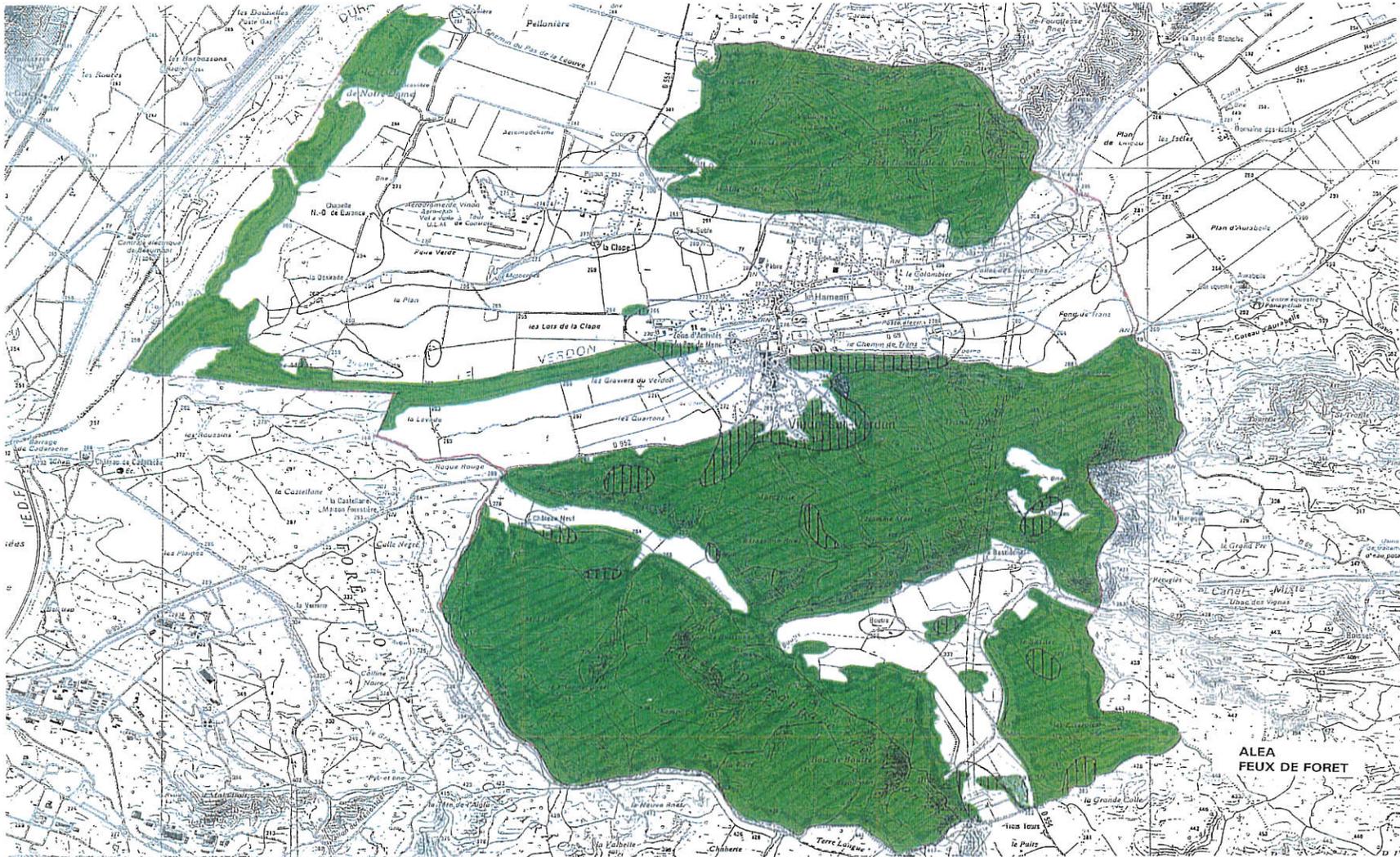
INCENDIES DE FORÊTS

Commune de :

VINON-SUR-VERDON

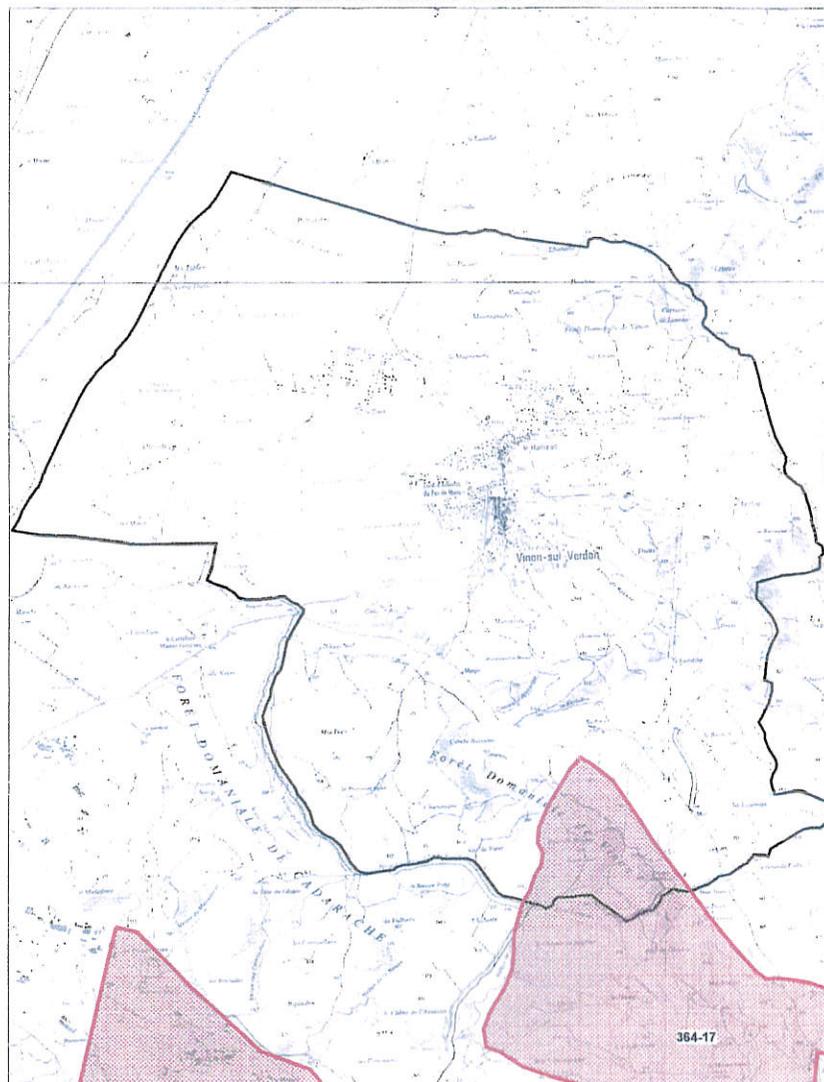
<u>Année :</u>	<u>Surface incendiée par commune :</u>	<u>Surface totale de l'incendie :</u>	<u>Numéro d'incendie :</u>
1979	139 ha	1100 ha	364-17
<u>Surface totale incendiées sur la Commune:</u>		139,0	ha

Source DDAF de Août 2003





Commune de VINON-SUR-VERDON



Source DDAF Août 2003

 Périètres Incendiés



LE RISQUE SÉISME Risque Naturel



Qu'est-ce qu'un séisme?

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol dues à la fracturation des roches en profondeur. L'accumulation d'une grande énergie crée des failles au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint. En surface les mouvements brusques du sol présentent des amplitudes différentes, de fortes accélérations et des durées variant de quelques secondes à quelques minutes.

Gardez en mémoire que nous sommes sur la faille de Durance et notre commune est classée en sismicité 4 (risque moyen).

Quelles sont les conséquences?

Elles sont au nombre de trois :

1. Humaines.
2. Economiques.
3. Environnementales.

Pour des séismes de faible intensité, la population ressent uniquement les secousses sans dommage pour les constructions. Lors de secousses plus importantes cela peut induire des glissements de terrain ou des chutes de blocs de pierres. Les sols et les remblais peuvent se liquéfier et ne plus supporter les ouvrages et les constructions.



La sismicité est classée en trois zones :

Liste des communes du Var

Code INSEE	Communes	Zone de sismicité		
		2 - Faible	3 - Modérée	4 - Moyenne
83146	La Verdière			
83147	Verignon			
83149	Villecroze			
83150	Vinon-sur-Verdon			



Aucune méthode scientifique ne permet actuellement de prévoir de manière certaine le moment où surviendra le séisme. Il n'y a donc pas d'alerte possible.

Dans le cas d'un sinistre le Préfet organise les secours (plan ORSEC, plan rouge) avec le concours des moyens nationaux.

LES BONS RÉFLEXES

AVANT

- ▶ Repérez les points de coupure de gaz, eau, électricité.
- ▶ Fixez les appareils et les meubles lourds.



PENDANT

- ▶ Restez où vous vous trouvez :
 - à l'intérieur éloignez-vous des fenêtres
 - à l'extérieur ne restez pas sous ce qui peut s'effondrer
- ▶ Ouvrez les portes afin d'éviter d'être bloqué.
- ▶ Protégez-vous la tête avec les bras.
- ▶ N'allumez pas de flamme.
- ▶ **N'allez pas chercher les enfants à l'école, ils seront pris en charge.**



GARDEZ VOTRE CALME

APRÈS

- ▶ Après la première secousse, méfiez-vous des répliques.
- ▶ Ne prenez pas les ascenseurs.
- ▶ Vérifiez l'eau, l'électricité, en cas de fuite ouvrez les fenêtres et les portes.



LE RISQUE NUCLÉAIRE

Risque Technologique

Le risque nucléaire est un évènement accidentel susceptible d'entraîner des risques d'irradiation ou de contamination pour le personnel, les populations avoisinantes ou pour l'environnement. En cas d'accident majeur les risques sont donc de deux ordres:

- ▶ Irradiation : par une source radioactive
- ▶ Contamination : par les poussières radioactives dans l'air expiré ou dans le sol.

Les conséquences pour l'individu sont en fonction des doses absorbées.

Le centre de Cadarache est un centre de recherche expérimentale et de développement dans le domaine des réactions nucléaires et des diverses applications de l'énergie nucléaire.

Le risque ne peut cependant pas être exclu.

Le C.E.A. est soumis à un **Plan Particulier d'Intervention (P.P.I)** dont le périmètre d'alerte est un cercle de 5 km englobant une partie de notre commune.

MESURE DE PREVENTION ET DE SAUVEGARDE.

- ▶ Exercices de simulation organisés par le centre avec implication de la commune, des écoles, de la population, de la crèche.
- ▶ Distribution de pastilles d'iode (pharmacie sur courrier préfectoral).
- ▶ Prise en compte dans le PLU (commune).





LES BONS RÉFLEXES

AVANT

- ▶ L'alerte sera donnée par un signal unique : une sirène au son modulé.



PENDANT

- ▶ Ne restez pas dehors, la rue est le lieu le plus exposé.
- ▶ En voiture, arrêtez-vous et réfugiez-vous dans le bâtiment le plus proche.
- ▶ A l'intérieur : enfermez-vous. Calfeutrez portes et fenêtres ainsi que les aérations.
- ▶ Écoutez la radio, respectez les consignes des autorités. Les lignes téléphoniques doivent rester libres (secours ...).



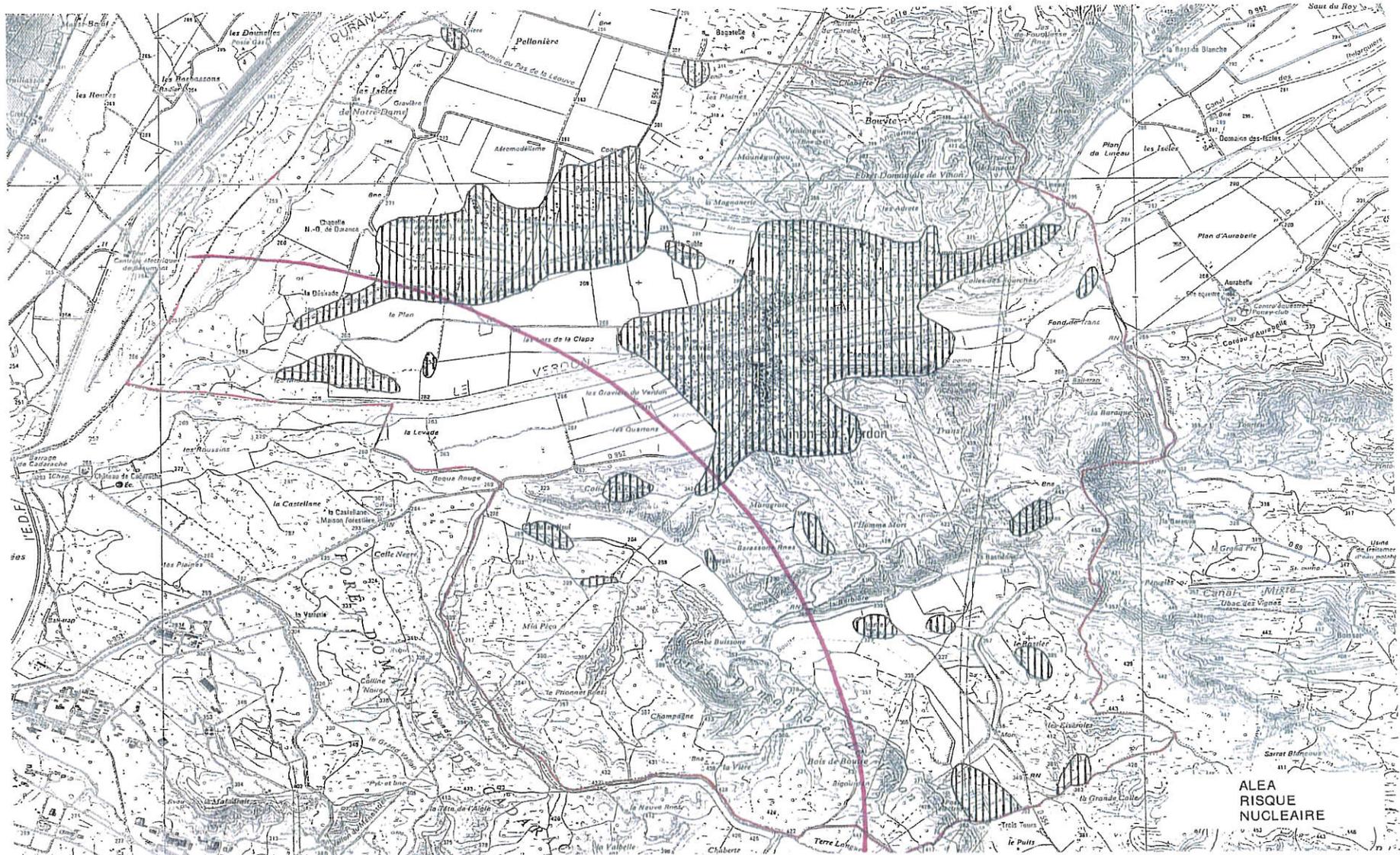
GARDEZ VOTRE CALME

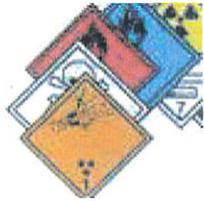
APRÈS.

La durée de confinement ne devrait pas dépasser quelques heures.

Ne quittez pas votre abri sans autorisation des pouvoirs publics.

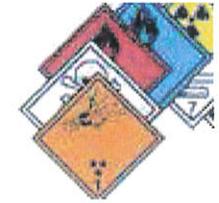
Après l'alerte suivez tous les conseils qui vous seront communiqués par la radio ou les pouvoirs publics.





TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Risque Technologique



Qu'entend-on par Transport de Matières Dangereuses (TMD) ?

C'est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques ou par la nature de ses réactions, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Cette matière peut être inflammable, explosive, corrosive ou radioactive. L'accident de TMD combine un effet immédiatement ressenti (incendie, explosion, déversement) ce que l'on définit comme effet primaire et des effets secondaires (vapeurs toxiques, pollutions des eaux ou des sols).

Le risque TMD est classé, identifié selon trois types :

1. « Risque rapproché » : près d'une installation soumise à un PPI.
2. « Risque diffus » : réparti sur l'ensemble du réseau routier, fluvial.
3. « Risque canalisation ».

LE RISQUE SUR LA COMMUNE :

- ▶ Voie routière.
- ▶ Canalisation (passage du gazoduc).

MESURES DE PRÉVENTION MISES EN PLACE SUR LA COMMUNE

- ▶ Information de la population.



AVANT :

- ▶ Connaître la signification des codes de dangers (panneaux oranges sur les véhicules).
- ▶ Connaître le signal d'alerte et les consignes de confinement.

PENDANT :

Si vous êtes témoin :

Donner l'alerte (18 ou 17) en précisant :

- ▶ Le lieu exact
- ▶ La nature du moyen de transport
- ▶ Le nombre estimé de victimes
- ▶ Le numéro du produit et son code danger
- ▶ La nature du sinistre (feu, fuite, explosion)

S'il y a des victimes : ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie. Ne devenez pas une victime supplémentaire en touchant le produit ou en vous approchant.

Si un nuage toxique vient vers vous : fuyez et invitez les témoins à s'éloigner.

Obéissez aux consignes des services et des secours.

Si vous entendez la sirène : Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quittez rapidement la zone mais évitez de vous enfermer dans votre véhicule.

Écoutez la radio.



APRÈS :

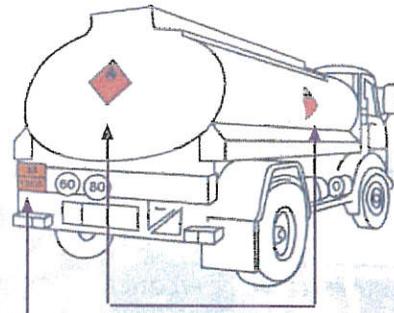
Si vous êtes confinés, les autorités ou la radio annonceront la fin de l'alerte.

A partir de cet instant et seulement à ce moment là, aérez le local où vous êtes.

Mesures de prévention et de sauvegarde prise par la Commune :

- ▶ Prise en compte dans le P.C.S.
- ▶ Information de la population.
- ▶ Règlementation appropriée de circulation dans la commune.

La SIGNALISATION



La signalisation de danger est réalisée par l'apposition de panneaux orange.

Code danger

33

Code matière

1203



Interdit aux véhicules transportant des matières dangereuses



Interdit aux véhicules transportant des produits explosifs ou hautement inflammables



Interdit aux véhicules transportant des produits de nature à polluer les eaux

Signification des numéros de code

Code danger :

- Il comporte deux ou trois chiffres indiquant la nature du danger.
- Le 1er chiffre = danger principal (voir symboles de danger page ci-contre).
- Le redoublement d'un chiffre indique une intensification du danger correspondant.
- La lettre « X » devant les chiffres signifie un risque de réaction violent.

Code matière :

- Propre à une ou plusieurs matières aux propriétés voisines, le code matière permet d'identifier le produit.

Les SYMBOLES de DANGER

Classe 1		1- Matières et objets explosibles
Classe 2		2- Gaz
Classe 3		3- Liquides inflammables
Classe 4		4.1- Solides inflammables 4.2- Matières sujettes à inflammation spontanée 4.3- Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables
Classe 5		5.1- Matières comburantes 5.2- Peroxydes organiques
Classe 6		6.1- Matières toxiques 6.2- Matières infectieuses
Classe 7		7- Matières radioactives
Classe 8 - 9		8- Matières corrosives 9- Matières et objets dangereux divers

Avec le concours du CYPRES

RISQUE DE POLLUTION DE L'EAU POTABLE

Le maintien des besoins prioritaires de la population lors des situations de crise est une obligation pour tout exploitant d'un service de distribution d'eau pour la consommation humaine. D'où l'intérêt de réduire et d'anticiper les menaces d'actes de malveillances ou de négligences qui pèsent sur les réseaux de production et de distribution d'eau.



La pollution de l'eau : c'est quoi ?

On appelle pollution de l'eau toute modification, physique ou biologique, de la qualité de l'eau qui a un effet nocif sur les êtres vivants la consommant.

Il peut y avoir des conséquences sérieuses pour la santé. Ce qui a pour effet de rendre l'eau impropre à la consommation

Comment s'en prémunir ?

- Par des prélèvements et contrôles réguliers (laboratoires agréés)

- Par des mesures de sécurité passives :
> Infrastructures et équipements adaptés (vidéo surveillance)
> Protection des bassins, alarme

- Par des mesures de sécurité actives
> Organisation des contrôles
> Mobilisation du personnel

Que faire en cas de pollution de l'eau potable ?

- ▶ **NE PAS CONSOMMER L'EAU DU ROBINET OU DES FONTAINES**
- ▶ **NE PAS ARROSER LES JARDINS** (contamination possible par les fruits et légumes potagers)
- ▶ **ATTENDRE LES CONSIGNES DONNÉES PAR LA MAIRIE OU LES ORGANISMES SANITAIRES**

En attendant :

- ▶ Une distribution d'eau en bouteille sera effectuée par la municipalité jusqu'au retour à la normale.





LE MOUVEMENT DE TERRAIN

Risque Naturel

III. QUELS SONT LES RISQUES DE MOUVEMENT DE TERRAIN DANS LA COMMUNE?

Le territoire de la commune est constitué en grande partie d'alluvions récentes comportant des cailloutis, sables ou limons sableux entraînant un risque d'hydromorphisme des sols. De ce fait il faut être particulièrement vigilants dans l'alternance des périodes de forte pluviométrie et de sécheresse intense, phénomènes qui peuvent entraîner des risques de fluages et de rétractation des sols pouvant conduire à des fissurations, voire à des déstabilisations des constructions. Les remèdes consistent en la rigidification des constructions. Quelques risques de chutes de blocs et d'éboulement sont liés au cours du Verdon.

En cas d'éboulement, chutes de pierres :

AVANT

- ▶ s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

PENDANT

- ▶ fuir latéralement.
- ▶ gagner au plus vite les hauteurs les plus proches.
- ▶ ne pas revenir sur ses pas.
- ▶ ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

APRÈS

- ▶ évaluer les dégâts et les dangers.
- ▶ informer les autorités.
- ▶ se mettre à disposition des secours.

OU S'INFORMER ?

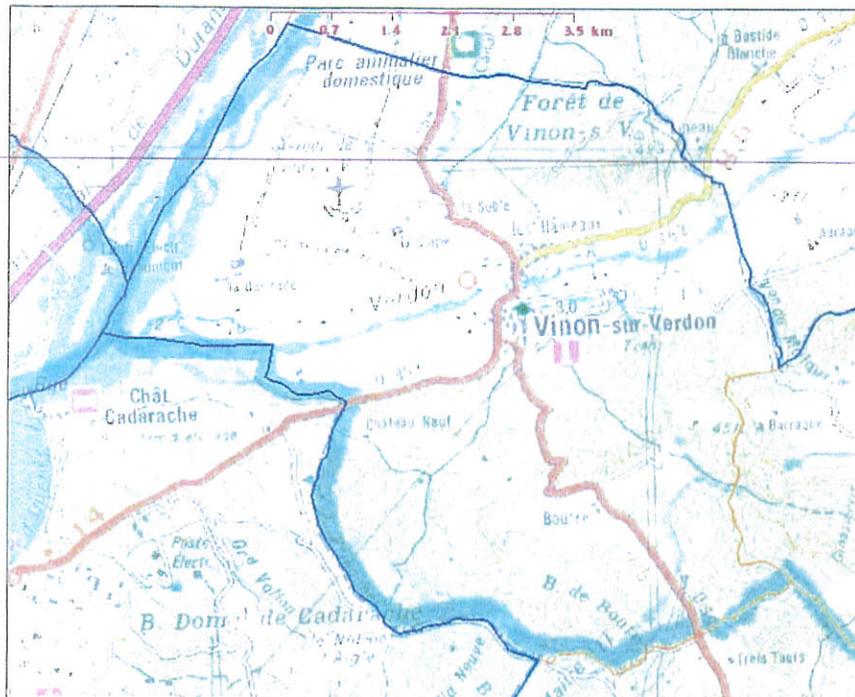
- ▶ La Mairie : 04.92.78.80.31
- ▶ La Direction Départementale de l'Agriculture : 04.94.36.47.00.
- ▶ La Direction Départementale de l'Équipement : 04.94.46.83.83.



Mouvements de terrain

Glissement, chute, éboulement, effondrement, coulée, érosion

[Page précédente](#) [Imprimer cette page](#)



Légende de la carte

- Glissement
- ◆ Eboulement
- ▼ Coulée
- ★ Effondrement
- ▲ Erosion de berges
- Communes avec mouvements non localisés



Mouvements de terrain

Glissement, chute, éboulement, effondrement, coulée, érosion

Fiche synthétique : 68300156

Vous pouvez télécharger cette fiche synthétique au format ASCII.
[Page précédente](#) [Page d'accueil](#) [Fiche détaillée](#) [Exporter la fiche](#)
 (*) Seul les champs qui contiennent des données sont affichés à l'écran

IDENTIFICATION

Type mouvement : Chute de blocs / Eboulement
 Degré de fiabilité sur le type : Fort
 Date début : 08/05/1993
 Degré de précision sur la date : Jour
 Département : Var - (83)
 Commune principale : VINON-SUR-VERDON
 Numéro Insee : 83150
 Lieu dit : Chemin de la Renarde
 Coordonnées X saisi (m) : 880398
 Coordonnées Y saisi (m) : 1864375
 Type coordonnées : NTF Lambert 2 Centre carto/étendu
 Précision X Y saisi : Décamètre
 Longitude (°) : 5,81315626494213
 Latitude (°) : 43,725341283888

QUALITÉ : Fiabilité-Précision-Exhaustivité

Degré de fiabilité de la fiche : Très forte
 Précision/Exhaustivité de la fiche : Bonne (54%)

SOURCE(S)

Organisme de saisie / Contexte étude : SGR/PAC-83 (Inventaire départemental Var)

Origines informations / Etudes réalisées			Date	Client
DCS	Commune			
	Mairie de la commune			
Visite terrain	BRGM SGR/PAC		26/03/2003	
BRGM/RP-52543-FR	B. Colas - N. Marçot	Inventaire départemental des mouvements de terrain Département du Var	30/09/2003	MEDD
MercurySud Travaux Public		Confortement du bloc détaché au centre de la falaise	25/10/1994	

GEOMETRIE

Largeur de l'éboulement (m) : 300

DOMMAGES

Sur les biens : Non
 Victimes : Non

ORIGINE

Origine : Naturelle (Autre ...)

IMAGES

Illustrations			
panovinon_5_6_7.jpg	vinon1.jpg	vinon2.jpg	vinon3.jpg
vinon4.jpg	vinon8_1993.jpg	vinon9_1993.jpg	vinon10_1993.jpg





S^{nc} MERCURY SUD
Tél. 04 98 70 44
Fax 04 98 70 91
SIREN 280 576 112 APE 511 R
28 Rue de la République
63330 LE SEAUSSET



LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

Risque Technologique



Qu'est ce qu'une rupture de barrage ?

Cela correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage.

Les causes peuvent être diverses :

- ▶ Techniques
- ▶ Naturelles
- ▶ Humaines

La rupture peut-être :

- ▶ Progressive (barrage en remblais)
- ▶ Brutale (barrage en béton par renversement ou par glissement d'un ou plusieurs plots)

Une rupture entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau d'eau en aval.



LES MESURES DE PRÉVENTION ET DE SAUVEGARDE PRISES PAR LA COMMUNE.

Un plan particulier d'intervention (PPI) est en cours d'élaboration par la préfecture.

En cas de danger la population sera directement alertée (porte à porte, appel téléphonique, voiture sonorisée), par les services municipaux, les pompiers, la gendarmerie.

Le regroupement et l'hébergement seront organisés par une cellule de crise mise en place à la mairie.

LES BONS RÉFLEXES

AVANT

- Connaître les points hauts sur lesquels se réfugier, les moyens et les itinéraires d'évacuation.
- Connaître le système d'alerte.

PENDANT

- Évacuez et gagnez les points hauts le plus vite possible.
- Ne prenez pas l'ascenseur.
- Ne revenez pas sur vos pas.



GARDEZ VOTRE CALME

APRÈS

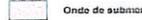
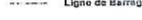
- Aérez les pièces.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche.
- Chauffez dès que possible.



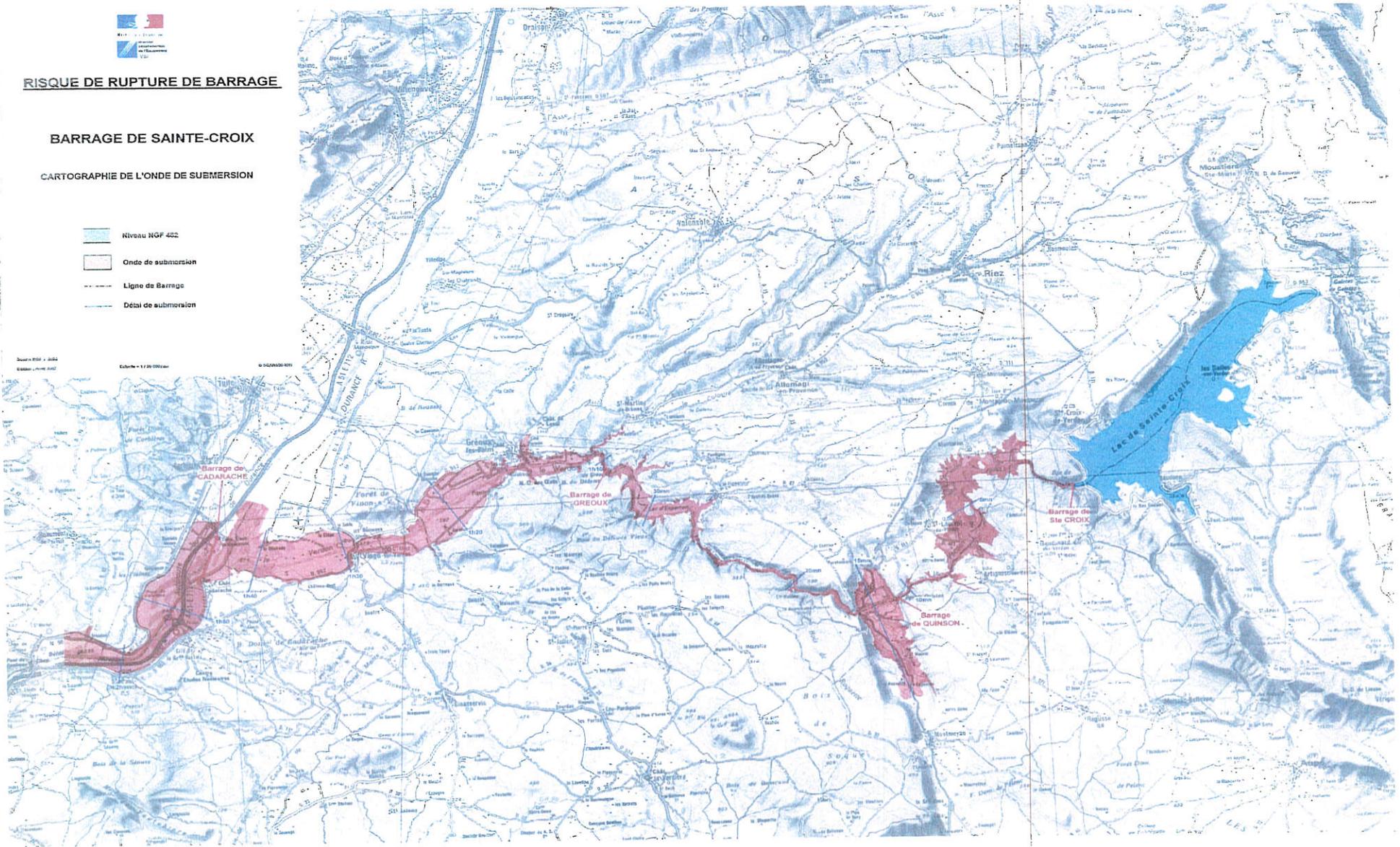
RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE

BARRAGE DE SAINTE-CROIX

CARTOGRAPHIE DE L'ONDE DE SUBMERSION

-  Niveau NGF 402
-  Onde de submersion
-  Ligne de Barrage
-  Décalé de submersion

Source IGN - 2002
Echelle : 1/200 000





DÉPARTEMENT DU VAR
Arrondissement de BRIGNOLES



M A I R I E D E
VINON SUR VERDON

83560

Téléphone : 04.92.78.80.31

Télécopie : 04.92.78.93.20

<http://www.vinon-sur-verdon.fr/>